

1B



# PLAN LOCAL D'URBANISME

## ANNEXE AU BILAN DE LA CONCERTATION

Révision générale arrêtée le :	18/12/2025
Révision générale approuvée le :	

Conforme aux lois portant Engagement National pour l'Environnement (Grenelle 2), ALUR, ELAN, Climat & Résilience et Zéro Artificialisation Nette



## ANNEXE : BILAN DE LA CONCERTATION

L'article L103-2 du Code de l'Urbanisme prévoit que le Plan Local d'Urbanisme fait l'objet d'une concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées.

Le 3 novembre 2022 le Conseil Municipal délibère pour prescrire la révision générale du PLU, et dans le même temps définir les objectifs de la concertation.

Enfin, le Conseil Municipal définit les modalités de la concertation qui prendront la forme suivante :

- Une information régulière par le biais des bulletins d'informations municipales, par le site Internet de la Ville et tout autre support physique ou numérique de la commune,
- Des réunions publiques avant l'arrêt du projet de PLU révisé,
- La mise à disposition en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture et jusqu'à l'arrêt du projet de PLU révisé, d'un registre d'observations et de doléances,
- La mise en place d'une exposition publique évolutive présentant l'avancement de la procédure de révision du PLU,
- La possibilité d'écrire à M. le Maire.

Ces modalités permettent, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, au public d'accéder aux informations relatives au projet et aux avis requis par les dispositions législatives ou réglementaires applicables et de formuler des observations et propositions qui sont enregistrées et conservées par la commune.

La commune d'Erquy se réserve la possibilité de mettre en place, en complément, toute autre mesure de concertation qui s'avèrerait nécessaire.

### Extrait de délibération de prescription de la révision générale du PLU

Les développements ci-après présentent **les mesures mises en œuvre** afin d'assurer le bon déroulement de la concertation préalable et de garantir une information adéquate du public.

## I. INFORMATION PUBLIQUE

L'information publique autour de la révision générale du PLU a pris plusieurs formes :

- Information légale de la prescription de la procédure dans la presse locale.
- La mise à jour régulière de la page dédiée au PLU sur le site internet de la commune, intégrant les pièces du PLU en vigueur, le PADD issu du projet de révision générale, ainsi que des informations pratiques sur les objectifs, le déroulement de la procédure mis à jour au fil de l'avancée du projet, et la concertation préalable.
  - <https://www.ville-erquy.com/urbanisme/plan-local-d-urbanisme/>

The screenshot shows the homepage of the town of Erquy's website. The top navigation bar includes links for MAIRIE, EDUCATION, SOCIAL ET SANTE, URBANISME (which is highlighted with a red arrow), ECONOMIE, ENVIRONNEMENT, CULTURE, and LOISIRS. Below the navigation bar, there is a large image of a potted plant. To the left of the plant, a circular overlay contains the text 'NOUVEAU Le guichet numérique des autorisations d'urbanisme -GNAU-' and a button labeled 'ALLER SUR LA PAGE'. To the right of the plant, there is a list of links: 'AIRE DE MISE EN VALEUR DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE (AVAP)', 'AUTORISATION D'URBANISME', 'BONJOUR HABITAT', 'DÉPÔT DES DEMANDES D'AUTORISATIONS D'URBANISME', 'ERQUY 2030', 'LEXIQUE', 'PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)' (which is also highlighted with a red arrow), 'QUESTIONS PRATIQUES', 'RISQUES MAJEURS', 'SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SAGE)', and 'SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCOT)'. At the bottom of the page, there are icons for a calendar, people, a book, and coffee.

**Modalités de concertation :**

La population sera informée tout au long de la procédure des diverses étapes d'avancement du PLU, de la forme suivante :

- Bulletins d'informations municipales, par le site Internet de la commune et tout autre support physique ou numérique de la commune ([Régime A n°32](#));
- Une réunion publique après le Débat du PADD (1er débat le 28 sept 2023) en Conseil Municipal. Cette réunion s'est tenue le 25 octobre 2023 à l'Ancre des Mots ;
- Une réunion publique après le Débat du PADD (2nd débat le 18 sept 2025) en Conseil Municipal. Cette réunion s'est tenue le 17 octobre 2025 à l'Ancre des Mots ;
- Une réunion publique avant l'Arrêt du projet de PLU révisé ;
- La mise à disposition en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture et jusqu'à l'arrêt du projet de PLU révisé, d'un registre d'observations et de doléances ;
- La mise en place d'une exposition publique évolutive présentant l'avancement de la procédure de révision du PLU ;
- La possibilité d'adresser toute observation ou question à M. le Maire 11square Hôtel de Ville - BP 09 - 22430 ERQUY.

**Participation citoyenne réalisée :**

- Concertation avec les habitants et les acteurs de demain.
- Organisation de trois ateliers participatifs animés par le Cabinet Atelier du Canal : en février et mars 2023 regroupant une quinzaine de participants ;
- Thèmes abordés des ateliers :

**Extrait du site internet de la commune**

- Des publications régulières sur les réseaux sociaux de la commune (page facebook).
- L'organisation d'une exposition permanente avec la présentation de panneaux au format 200x50cm. Les panneaux ont été affichés en mairie et en réunion publique.



Panneaux d'exposition de la démarche

- La publication d'articles dans la gazette municipale trimestrielle « ReginéA » :

### Construire, protéger, aménager : le rôle du

*Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) est un document de référence sur lequel reposent l'aménagement et l'utilisation des sols pour la commune d'Erquy. Le PLU d'Erquy, actuellement en cours de révision, s'inscrit dans la hiérarchie des normes en matière d'urbanisme et d'environnement. Il fixe, à l'échelle communale, les règles d'utilisation du sol : il définit notamment les secteurs constructibles, les secteurs agricoles ou naturels, et précise les conditions d'implantation des constructions, des extensions, ou des aménagements.*

**SCOT - STRADDET-PLU**

*Le SCOT, dont le nom s'applique aux territoires ruraux dans le syndicat mixte du Pays de Saint-Brieuc. Dans sa nouvelle version il a été approuvé par le Préfet des Côtes-d'Armor le 07 février 2025.*

**Le SCOT dont le nom s'applique aux territoires ruraux dans le syndicat mixte du Pays de Saint-Brieuc, dans sa nouvelle version il a été approuvé par le Préfet des Côtes-d'Armor le 07 février 2025.**

**Sobriété foncière**

*Cette sobriété concerne la résilience, qui doit être compatible avec les règlements nationaux en matière d'urbanisme et d'environnement. Elle passe par un document intermédiaire et intégrateur :*

- entre le SCADDET de la REGION BRETAGNE qui s'impose à lui,
- et le PLU communal, qui doit être compatible avec le SCOT.

**La stratégie du SCOT dans le PLU**

*Chaque commune doit traduire, dans son PLU, la stratégie et les orientations du SCOT. Le PLU doit être compatible avec :*

- le SCOT,
- le PLAN CLIMAT-AIR-ENERGIE TERRITORIAL,
- et aussi LE PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT établi au niveau de l'agglomération. Et pour Erquy, il s'agit

### Plan Local d'Urbanisme de la ville d'Erquy

**REVISION GENERALE DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE D'ERQUY**

**DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE**

Ainsi, le PLU organise le territoire communal en zones urbaines, naturelles, agricoles et forestières.

Le PLU est construit de 5 parties :

- le rapport de présentation,
- le projet d'aménagement et de développement durable (PADD),
- les opérations d'aménagement et de programmation (OAP) qui expriment de manière quantitative les ambitions et la stratégie communale,
- le règlement,
- les documents graphiques et les annexes.

**Le PLU est construit et voté par chaque commune après consultation des acteurs locaux et de la population. •**

**Pour aller plus loin**

*La trame verte est le réseau d'espaces naturels connectés qui permet la circulation des espèces animales et végétales.*

*La trame bleue concerne la gestion des ressources en eau et des milieux aquatiques d'un territoire.*

**RÉUNION PUBLIQUE sur le PLU le 17 octobre à 18h à l'Ascr des Mots**

*en présence du cabinet d'études.*

**Pour rappel**

*Le Conseil municipal a prescrit la révision générale du PLU et fixé les modalités de concertation et les objectifs poursuivis le 3 novembre 2022. L'arrêt de projet du PLU est prévu pour la fin de l'année. Après enquête publique, le PLU pourra être approuvé par le conseil municipal en 2026.*

*La commune est accompagnée par le cabinet d'études TEC Territoires En Commun.*

### Extraits de la gazette ReginéA n°37 d'octobre 2025

## II. CONCERTATION PREALABLE

### A. Les ateliers participatifs

Dans l'objectif d'associer les habitants le plus en amont possible à la démarche, il a été fait le choix d'organiser **quatre ateliers participatifs**. Ces ateliers ont réuni un même **groupe d'une vingtaine d'habitants**, conviés à participer à quatre séances successives, favorisant ainsi une continuité des échanges et un véritable suivi du travail collectif.

Les modalités d'inscription étaient simples et accessibles : une affiche d'information a été diffusée en mairie et sur le site internet communal. Les personnes intéressées pouvaient s'inscrire en ligne ou par courriel à l'aide d'un coupon de candidature mis à disposition.



Affiche des ateliers participatifs

Révision générale du Plan Local d'Urbanisme (PLU) d'ERQUY

**- ATELIERS PARTICIPATIFS -**

Vous êtes intéressés pour participer aux ateliers participatifs qui seront mis en place dans le cadre de cette réflexion (20 personnes maximum) les 8 février, 22 février, et 8 mars 2023 entre 18h00 et 20h00.

Nous avons besoin des informations suivantes pour retenir votre candidature aux ateliers :

NOM : \_\_\_\_\_  
 PRENOM : \_\_\_\_\_  
 AGE : \_\_\_\_\_  
 PROFESSION / STATUT : \_\_\_\_\_  
 ADRESSE : \_\_\_\_\_  
 TÉLÉPHONE : \_\_\_\_\_  
 ADRESSE ÉLECTRONIQUE : \_\_\_\_\_

Merci de nous préciser vos principales motivations dans cette démarche

Nous vous tiendrons informé(e)s des suites de votre candidature.

Mairie d'ERQUY

Coupon de candidature

Parmi l'ensemble des candidatures reçues, vingt participants ont été tirés au sort, puis recontactés afin de confirmer leur participation et de leur rappeler les dates des séances.

Initialement, la démarche prévoyait trois ateliers. Toutefois, au fil du processus, une quatrième séance a été ajoutée à la suite du premier débat sur le PADD (28 septembre 2023). Cette séance complémentaire a permis de présenter aux participants la manière dont leurs propositions et idées avaient pu — ou non — être intégrées au PADD, dans un souci de transparence et de reconnaissance de leur contribution.

Ces ateliers participatifs ont permis d'étudier les **thématisques du développement durable** sous l'angle de l'Approche Environnementale de l'Urbanisme (AEU). Des sujets tels que l'environnement et la biodiversité, la gestion de l'eau, les formes urbaines et l'architecture, les énergies et les déchets ont été traités, notamment au moyen de travaux en groupe fondés sur la photo-interprétation, puis d'une prise de parole permet aux participants d'échanger entre eux et à l'animateur d'approfondir les notions.



**Photos des ateliers participatifs**

L'expression des participants, recueillie lors des deux premiers ateliers, a été synthétisée et a servi de base à l'élaboration d'une charte des enjeux environnementaux lors de la troisième séance. Cette charte a ensuite servi pour l'élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) avec les élus, garantissant ainsi la **traduction des aspirations citoyennes dans le projet stratégique de la collectivité**.

<b>Atelier 1 :</b> Introduction : objectif de l'étude, explication de la démarche de participation, enjeux du développement durable en urbanisme. Sensibilisation aux solutions possibles concernant les déplacements, la biodiversité/paysage, la gestion de l'eau	mercredi 8 février 2023 de 18h00 à 20h00
<b>Atelier 2 :</b> Sensibilisation aux solutions possibles concernant les formes urbaines, l'énergie, et les déchets	mercredi 22 février 2023 de 18h00 à 20h00
<b>Atelier 3 :</b> présentation de la <u>charte d'objectifs environnementaux</u> et débat autour de schémas de grands principes sur les thémes du DD issus de la démarche	mercredi 8 mars 2023 de 18h00 à 20h00
<b>Atelier 4 :</b> présentation de la traduction des enjeux environnementaux issus de la charte dans le projet	le mardi 3 octobre 2023 de 18h00 à 19h00

ENVIRONNEMENT / BIODIVERSITE / PAYSAGE – synthèse de l'atelier n°1		
<b>Groupe A</b>	<b>Groupe B</b>	<b>Groupe C</b>
Végétaliser les pieds des arbres en ville  Développer les parcours santé le long de chemins piétonniers  Déterminer des espaces à protéger en intégralité et des espaces à aménager  Prévoir des jardins partagés pour les nouveaux aménagements	Développer les expositions photos le long des sentiers piétonniers  Prévoir des jardins partagés, la hausse des densités urbaines limitant le nombre de jardins privatisés  Renforcer l'aspect floristique de la ville  Prendre en compte la biodiversité marine	Favoriser la circulation des vélos en site propre  Développer les expositions photos le long des sentiers piétonniers  Réaménager le boulevard de la Mer pour renforcer le côté promenade, et imaginer un aspect évolutif des emprises dédiées au stationnement

FORMES URBAINES / ARCHITECTURE	
Charte des enjeux environnementaux	PADD
<b>Formes d'habitat (type de logement)</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>rechercher des formes d'architectures harmonieuses : attention à l'impact des architectures qui proposent des formes urbaines en décalage avec l'existant</li> <li>veiller à la bonne intégration des nouvelles formes urbaines dans le bâti environnant et dans le paysage</li> <li>les formes bâties trop linéaires (type barres d'immeubles) sont à éviter, une architecture avec des décroches en façade peut être une solution privilégiée</li> <li>les hauteurs des immeubles sont à adapter en fonction du contexte urbain dans lequel ils s'insèrent</li> <li>l'habitat dense pourra permettre d'avoir des espaces privatisés, tout en favorisant la mixité sociale</li> </ul>	<b>VALORISER LE PATRIMOINE ET LE REGNEEN</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Assurer la cohérence du PLU avec les dispositions du Site Patrimonial Remarquable.</li> <li>Les dispositions [...] du PLU doivent permettre aux futures opérations de présenter une réelle qualité urbaine et architecturale, et s'intégrer harmonieusement aux quartiers dans lesquels elles s'insèrent.</li> </ul> <b>REFLEXIONS A VENIR : RÈGLEMENT / OAP</b> <p>Les points impliquant une plus grande précision technique n'ont pas été inscrits dans le PADD, mais guideront l'élaboration du règlement et des OAP.</p> <p>Les éléments architecturaux et de patrimoine sont largement protégés par le biais du Site Patrimonial Remarquable (47 % de la superficie communale). Aussi, le règlement du PLU s'inscrit en cohérence avec le règlement du SPR (déjà en vigueur).</p> <p>Les OAP préciseraient au cas par cas des recommandations en matière de matériaux</p>
<b>Matériaux des constructions</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>préférer les matériaux : <ul style="list-style-type: none"> <li>typique de l'identité architecturale régionale : grès rose, tuiles en ardoises</li> <li>présentant un intérêt esthétique comme le bois (en veillant à leur bonne durabilité dans le temps)</li> </ul> </li> <li>éviter les toitures en bac acier</li> </ul>	

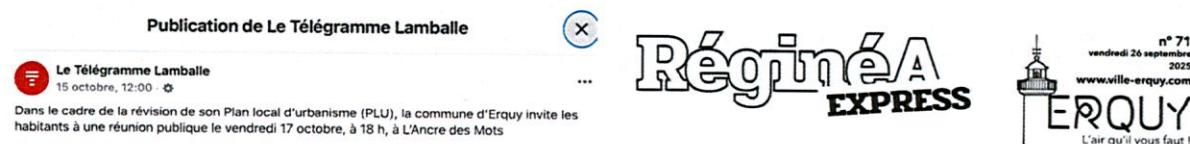
ENVIRONNEMENT / BIODIVERSITE / PAYSAGE	PADD
<b>Charte des enjeux environnementaux</b>	<b>PADD</b>
 <ul style="list-style-type: none"> <li>préserver les richesses environnementales</li> <li>valoriser le patrimoine et les paysages</li> <li>renforcer l'offre en équipements et services qui participent à l'amélioration de la qualité de vie des habitants</li> </ul> <p>Certains objectifs en lien avec la présente charte :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>préserver les réservoirs de biodiversité, le retro-littoral, les boisements, le bocage</li> <li>Promouvoir la nature en ville</li> <li>Renforcer l'offre en parcs publics arborés et végétalisés dans le prolongement des centralités, en proposant l'aménagement paysager de certains espaces en proximité des nouveaux secteurs en renouvellement urbain</li> <li>Favoriser la requalification de certains espaces publics, notamment le Boulevard de la Mer</li> <li>Favoriser la création de jardins partagés, en particulier lors de la production de nouveaux logements collectifs</li> </ul> <p>* Certaines propositions, à l'échelle du PADD/PLU. La municipalité a néanmoins pu prendre connaissance de ces propositions de la charte.</p>	

**Extraits de la présentation des ateliers participatifs :** détail des ateliers, synthèse de l'expression des participants, charte des enjeux environnement, et sa traduction dans le PADD

## B. Les réunions publiques

Dans un souci de concertation à large échelle, **deux réunions publiques** ouvertes à l'ensemble de la population ont été organisées afin de présenter l'avancement du projet de révision générale du PLU et d'échanger sur ses orientations. La première, tenue le 23 octobre 2023, a permis de présenter les grandes lignes du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) et les principes de sa traduction spatiale ; la seconde, organisée le 17 octobre 2025, a porté sur les orientations générales du projet de révision générale du PLU, avant son arrêt par le conseil municipal. Ces temps d'échange ont contribué à **informer les habitants** sur les objectifs du projet et à **recueillir leurs observations** sur les perspectives d'évolution du territoire d'Erquy.

Les réunions publiques ont été annoncées par voie de presse, dans la gazette communale « ReginéA Express », par le biais des réseaux sociaux (page facebook), via le site internet, et avec des affiches placées en mairie, lieux publics et en ville.



### RÉUNION PUBLIQUE PLU

Vendredi 17 octobre - 18h à l'**Ancre des Mots**. Notez la date de la prochaine réunion publique sur la révision du **Plan Local d'Urbanisme** d'Erquy actuellement en cours.



annonces de réunions publiques par voie de presse, gazette municipale, et affiches.

Les réunions publiques ont accueilli pour la première environ 300 participants, et pour la seconde environ 200.

D'une durée de 2h, elles comprenaient un temps de présentation d'environ 40 minutes, puis environ 1h20 de temps d'échange.



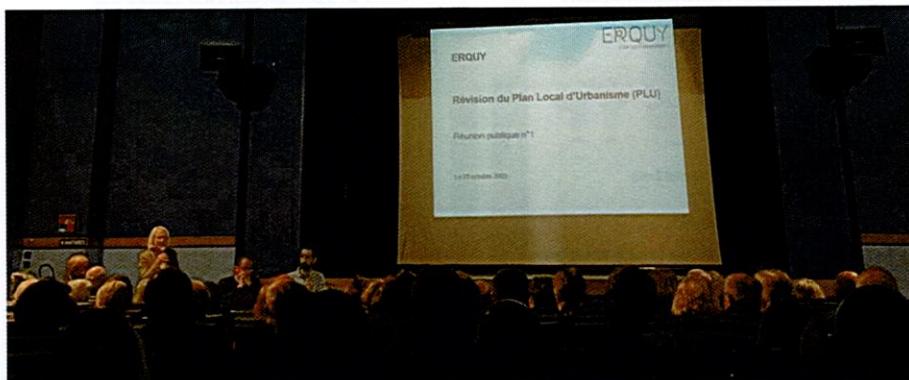
Lors de la **réunion publique n°1** « Présentation des grandes lignes du Projet d'Aménagement et de Développement Durables », les interventions des participants ont porté sur :

- la localisation future des zones constructibles et les perspectives d'accueil de population,
- la maîtrise de la consommation foncière et la mise en œuvre des objectifs “zéro artificialisation nette” (ZAN),
- la préservation du cadre de vie, du patrimoine bâti et des centralités de bourg,
- les besoins en logement, notamment pour les actifs.

Lors de la **réunion publique n°2** « Présentation des grandes lignes du projet de révision générale du PLU », les participants ont exprimé leurs observations sur :

- la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers (ENAF) et ses conséquences sur la constructibilité des terrains,
- les prescriptions du SCOT, notamment en matière d'inventaires à réaliser,
- la servitude de résidence principale et sa portée,
- l'offre de logements accessibles pour les jeunes,
- les habitations légères de loisirs et leur constructibilité.

Ces échanges ont permis de **préciser certains points du projet et d'adapter les orientations envisagées**, afin de mieux tenir compte des remarques formulées par les participants.



ERQUY

# La réunion sur le PLU a suscité de l'intérêt

À Erquy, 200 habitants étaient réunis pour débattre du futur Plan local d'urbanisme. Entre contraintes écologiques, lois nationales et enjeux d'accueil des jeunes générations, les questions ont fusé. Prochaine réunion le 21 novembre.

● Vendredi 17 octobre, les régénérens étaient invités à venir échanger sur le Plan local d'urbanisme (PLU). 200 personnes étaient présentes salle de l'Ancre des mots à Erquy. La réunion s'est déroulée en deux parties : dresser le contexte législatif réglementaire et les enjeux poursuivis par les différents textes. « Le PLU n'est pas un document isolé mais encadré par la loi littoral, la loi climat résilience et la loi zéro artificialisation nette (ZAN). Le document à respecter est donc le schéma de cohérence territorial (SCOTT) approuvé par le préfet le 7 février 2025. Nous nous devons d'être compatibles avec ce document ainsi qu'au niveau national avec la loi ELAN », ont expliqué les élus.

**« On se doit de limiter l'étalement urbain »**

« L'objectif est de protéger les terres agricoles, les espaces forestiers et naturels. À savoir que depuis 2006, en Bretagne 32 000 hectares de terres agricoles ont disparu et on a en plus urbanisé 38 000 hectares. On ne peut plus continuer sur ce



Une réunion d'information sur le plan local d'urbanisation (PLU) a suscité de nombreuses interrogations, vendredi 17 octobre salle de l'Ancre des mots à Erquy.

rythme-là, on se doit de limiter l'étalement urbain », a expliqué Marie Paule Allain, adjointe au maire.

Le mode d'occupation des sols établi en 2021 est connu des communes depuis 2023. Pour savoir comment son terrain est placé, un site à consulter qui répertorie les terrains non constructibles : <https://geobretagne.fr/apt/mos>

Les élus sont aussi revenus sur l'aménagement des voies douces et de son développement plus important sur la commune.

## Plusieurs questions posées

En seconde partie de réunion, a eu lieu la présentation des cartes Erquy aujourd'hui et Erquy demain. Les résidents étonnés de voir des terrains proches du rivage ou dans des couloirs écologiques être en zone non constructible.

Parmi les questions : "Quelle sera la capacité d'Erquy à accueillir des

jeunes générations ?

Peut-on envisager des habitations légères de loisirs pour pallier l'interdiction de constructions nouvelles pour des résidences secondaires ?"

## Prochaine réunion le 21 novembre

Le 21 novembre, sera marqué par la prochaine étape de la révision du PLU. Ensuite, tout le dossier sera examiné pendant plusieurs mois par la mission régionale de l'autorité environnementale. L'enquête publique aura lieu en juin et sera approuvée par le préfet à l'automne 2026.

« D'ici là on est obligé de faire un sursis à statuer jusqu'à l'approbation du PLU, plusieurs demandes restent donc en attente », confie Marie Paule Allain. La construction d'un collectif de cinq logements devrait quant à elle démarrer semaine prochaine rue des patriotes.

Extrait Le Télégramme du 22/10/2025 (source : Le Télégramme)

# Une refonte du Plan local d'urbanisme en débat

**Erquy** – Vendredi, près de 200 habitants ont participé à un échange sur la « refonte totale » du PLU.

Objectif : concilier accueil des habitants et protection du littoral, en vue d'une adoption en 2026.

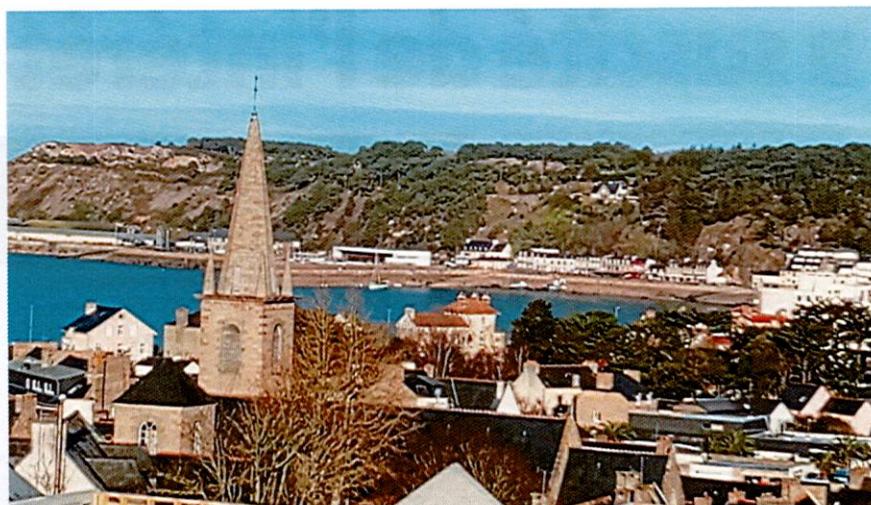
Vendredi, à la salle de l'Ancre des mots, la mairie d'Erquy avait invité la population à venir débattre autour du nouveau Plan local d'urbanisme (PLU). Près de 200 Réginéens s'y sont déplacés.

« Le PLU actuel date de 2008. Depuis, de nombreuses lois ont été ajoutées, qui ont toutes le même objectif, préserver les terres agricoles et naturelles », insistait Marie-Paule Allain, adjointe en charge de l'urbanisme, qui a présenté le contexte législatif et les enjeux. « Dès 2010, on prévoyait déjà le réchauffement climatique et, depuis, les choses se sont amplifiées et durcies. Le PLU est encadré par la loi littoral, la loi climat résilience et la loi zéro artificialisation nette (ZAN). Il doit aussi répondre aux impératifs du schéma de cohérence territorial (SCOTT). »

La loi ZAN impose également un premier jalon à 2031 de diviser par deux la consommation d'espaces naturels, agricole et forestiers (ENAF) entre 2021 et 2031, par rapport à la décennie précédente (2011-2021).

## Le nombre de permis de construire « en chute libre »

« Nous avons l'obligation de mettre notre PLU en conformité. Nous ne sommes plus aujourd'hui dans une révision, mais dans une refonte totale, » complétait l'adjointe. Depuis 2018, les constructions proches du littoral ne sont plus autorisées. « En 2023, nous avons suspendu les autorisations qui passaient au travers, en mettant en place le PADD (Projet d'aménagement et de développement durables). » De nombreux



Le PLU d'Erquy, en totale refonte, devra tenir compte des nombreuses lois limitant la construction, qui s'imposent désormais aux communes.

| PHOTO : OUEST-FRANCE

ses zones sont aujourd'hui devenues inconstructibles dans la commune.

Les Réginéens présents se sont inquiétés notamment de la capacité de la commune à accueillir de nouveaux habitants. « Nous avons mis en place une servitude de résidence principale, a répondu l'adjointe. Les secteurs désignés ne pourront désormais recevoir que des résidences principales. »

L'adjointe s'inquiète de voir le nombre de demandes de permis de construire « en chute libre à Erquy ». Les

investisseurs ne sont plus intéressés en raison des « trop nombreux contentieux », dès lors qu'un projet inclus, comme la loi l'y oblige, des logements sociaux.

## Une enquête publique en juin

Le PLU devrait être arrêté mi-décembre, après une prochaine réunion le 21 novembre avec les personnes publiques associées. Le dossier sera examiné pendant plusieurs mois par la mission régionale d'autorité envi-

ronnementale (MRAe).

Une enquête publique aura lieu en juin et son approbation par le préfet est prévu à l'automne 2026. « En attendant l'approbation du PLU, on est obligé de faire un sursis à statuer, plusieurs demandes restent en attente », conclut Marie-Paule Allain, qui a également, cependant, annoncé, la construction d'un collectif de cinq logements, qui va démarrer la semaine prochaine, rue des Patriotes.

**Extrait Ouest-France du 22/10/2025 (source : Ouest-France)**

## C. Registre d'observations et contributions écrites

Un registre d'observations a été mis à disposition du public et les administrés avaient également la possibilité d'adresser des contributions écrites au Maire. Les observations portent essentiellement sur quelques thématiques récurrentes relatives à la compréhension du projet, à ses incidences localisées et aux attentes en matière d'aménagement. L'ensemble de ces éléments a été examiné et intégré, selon leur portée, dans l'analyse conduisant à l'élaboration du projet.